

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE  
ETAT MAJOR DE L'ARMEE  
NATIONALE POPULAIRE  
QUATRIEME REGION MILITAIRE  
ECHEHID CHIHANI BACHIR

**Mise en demeure N°01**

- Vu le du contrat à commande N° 07/2025 du 04/06/2025, portant approvisionnement en machinerie d'outillage commun et fourniture atelier mécanique au profit des unités/4émé CRGN D'OUARGLA, pour un délai de (20) jours
- Vu l'ordre de service n°21/2025 du: 04/07/2025 notifié à l'entreprise le 10/07/2025.
- Vu le non-respect des engagements contractuels, relatif à la non constitution de la caution de bonne exécution dans les délais contractuelles conformément aux dispositions de l'article n°19 du marché précité.
- **MR AKCHICHE Noureddine**, siège social : "Cité Achoual Rouissat wilaya d'Ouargla", est mise en demeure par voie de presse sous huitaine (08) jours pour :
  - Remédier la situation et d'honorer ses engagements, en constituant la caution de bonne exécution.
  - Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, le Quatrième Commandement Régional de la Gendarmerie Nationale/4<sup>ème</sup> RM, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.